



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en administration centrale

Préparation aux épreuves du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur – Session 2019

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Le concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve écrite :

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite portant sur la résolution d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau à partir d'un dossier de documents de cinq pages au maximum.

L'épreuve orale :

Elle consiste à mettre le candidat en situation professionnelle afin de vérifier son aptitude à accueillir le public, à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement. Un espace dédié à votre préparation sera également accessible sur la plateforme FOR-MI de la Sous Direction du Recrutement et de la Formation du ministère de l'intérieur.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que les modalités relatives à la connexion à la plateforme e-formation, au téléchargement, au dépôt et à la correction des devoirs.

3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'ORAL (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur deux journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des

Petites Écuries à Lognes (77185).

Ces deux journées en présentiel sont axées sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail de groupe, sous-groupe, individuel).

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 devoirs proposés au cours de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter au concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après le 15 novembre 2018 ne sera pas prise en compte.

6 – FINANCEMENT

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques (concerne les formations en présentiel au CNF) :

Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des candidats ne sont pas pris en charge par la SDRF.

7 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription aux concours interne d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique

Dates prévisionnelles du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe pour le recrutement Ile-de-France.

Date d'ouverture des inscriptions au concours professionnel : **17 décembre 2018**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **11 janvier 2019**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission : **14 mars 2019**

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.